



Exemple de linéarisation et de ponctualisation

Délimitation des unités de végétation cartographiées de type linéaire

On utilise l'**UVC linéaire** pour représenter des unités homogènes de végétation répondant aux règles cartographiques suivantes : largeur de moins de 20 m ; longueur de plus de 250 m, sans interruptions de plus de 50 m. Le recours à ce mode de représentation concerne principalement les cours d'eau (lit mineur et berges des ruisseaux et rivières), les vallons secs, les ripisylves, les parois et barres rocheuses...

Concernant les **haies**, dans le thème végétation de la BD TOPO®, il existe une couche spécifique aux haies qui sont représentées de manière surfacique par des polygones issus du processus de segmentation. Cette couche d'information sera intégrée dans le système d'information CarHAB pour être mobilisée à l'occasion de la production de cartes. Il n'est donc pas utile que le cartographe délimite chaque haie. Néanmoins, il est invité à consulter cette couche pour, le cas échéant, ajouter des sections de haies qui seraient absentes de la BD TOPO.

Linéarisation de cours d'eau, cas des rivières du Plateau Pélussinois (Loire 42)

Dans cet exemple, les rivières entaillent le plateau et génèrent des pentes à forts dénivelés. Les complexes de végétation humides qui jouxtent le cours d'eau s'expriment sur de faibles largeurs (inférieures à 20 m.). Ils sont donc représentés par des UVC linéaires calquées sur les cours d'eau de la BD CarTHAgE® (fig. 1).



Figure 1 : Exemple d'UVC linéaire (cellule paysagère forestière de fond de vallon) en bleu se surimposant sur les UVC surfaciques (en orange).

Qualification typologique de polygones linéaires

Si nécessaire, les linéaires obtenus, correspondant aux grands compartiments écologiques humides, sont ensuite sectionnés en fonction de leur physionomie (fig. 2). Ce découpage se base sur les informations contenues dans les polygones du fond physiographique ou sur des observations *in situ*.



Exemple de linéarisation et de ponctualisation

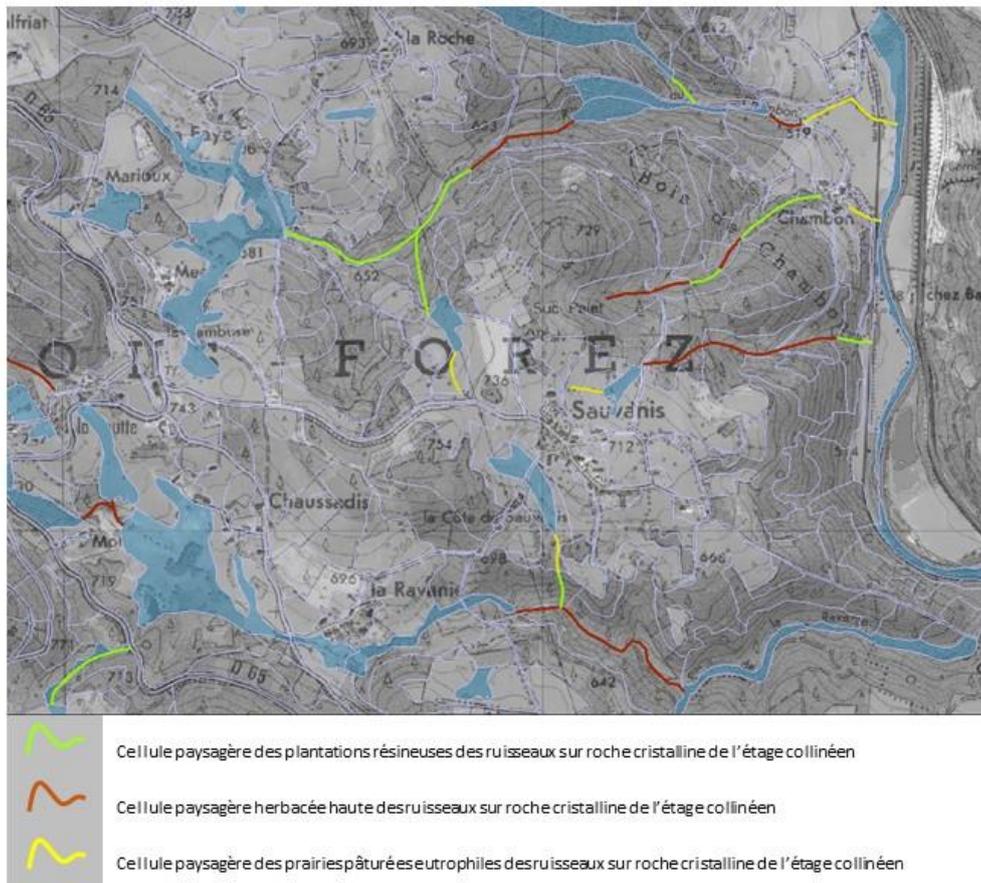


Figure 2 : représentation linéaire de 3 cellules paysagères de ruisseaux sur roches cristallines.

Délimitation des unités de végétation cartographiées de type ponctuel

On utilise le mode de représentation en ponctuel afin de signaler la présence d'un élément remarquable (habitat d'intérêt communautaire, végétation rare, zone humide) occupant une superficie de moins de 0,5 hectare et non répétitif dans une unité typologique de niveau 2 (fig 3).

Avant d'utiliser cette représentation, le cartographe doit s'informer de la composition des unités typologiques présentées dans les catalogues. En effet, lorsqu'ils sont répétitifs, les éléments remarquables sont pris en compte dans la composition de l'unité typologique en tant qu'« éléments répétitifs ». Dans ce cas, ils ne sont pas représentés cartographiquement par un point mais leur présence est signalée dans le système d'information. Le principe de base est de ne pas multiplier les informations qui fausseraient les données surfaciques.

Ponctualisation de mares



Exemple de linéarisation et de ponctualisation



Figure 3 : Exemple d'UVC ponctuelles (cellules paysagères aquatiques) en bleu. Les polygones du fond physiognomique apparaissent en rouge.

Ponctualisation d'une UVC de pelouses sèches calcicoles, à Plou dans le Cher



Légende
— Fond physiognomique (Pré-UVC)
● Habitat ponctuel

Figure 4 : Ponctualisation d'une pelouse calcicole dans un contexte de chênaie charmaie dans le Cher

La figure 4 illustre le cas d'une pelouse calcicole (habitat d'intérêt communautaire) non détectée par le fond physiognomique et qui s'insère dans un contexte de chênaie-charmaie calcicole sèche sur plateaux calcaires. Sa superficie est inférieure à 0,5 hectare. Elle ne peut être donc faire l'objet d'une délimitation de type surfacique.

Rédaction : Colin Hostein (CBN du Massif central), Jérôme Millet (AFB), Sylvain Bellenfant (CBN du Bassin parisien)